



# LE VILLAGE ROYAL

LUXURY RESORT & VILLAGE  
SWITZERLAND

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Aminona Luxury Resort : feu vert du Tribunal fédéral pour le complexe hôtelier du projet « Le Village Royal » à Aminona**

***Mollens, le 19 juillet 2012 – Le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours des organisations de protection de la nature dirigé contre le projet « Le Village Royal » à Aminona. La société Aminona Luxury Resort SA obtient donc les autorisations de construire pour la structure hôtelière prévue dans le quartier « Aminona-Est ».***

La société Aminona Luxury Resort SA a pris acte avec satisfaction de la décision du Tribunal fédéral de rejeter le recours des principales organisations de protection de la nature contre le projet « Le Village Royal » à Aminona. Cette décision de justice constitue une excellente nouvelle pour l'entreprise, qui reçoit ainsi après 4 ans d'efforts et de procédures un signe positif pour le développement de son complexe touristique. « Il s'agit d'une grande victoire aussi bien pour le projet « Le Village Royal » que pour la commune de Mollens et toute la région de Crans-Montana » déclare Vladimir Marakutsa, directeur général d'ALRV SA.

Patrimoine Suisse, WWF Suisse et la Fondation suisse pour la protection de l'aménagement du paysage s'étaient opposées aux autorisations de construire délivrées à ALRV SA par le Conseil municipal en 2009, et confirmées par le Conseil d'Etat puis le Tribunal cantonal en 2011, portant sur les 15 immeubles, les diverses routes de desserte et l'escalier roulant prévus par le plan de quartier « Aminona-Est ». Dans son jugement émis le 17 juillet dernier, le Tribunal fédéral précise que les organisations de protection de la nature n'ont pas qualité à recourir dans ce cas. Selon Me Dominique Favre, de l'Etude Python & Peter, qui défend les intérêts de l'investisseur dans ce cas « le Tribunal fédéral récompense ainsi la patience des investisseurs, qui ont su mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires, dans le respect des procédures, pour voir leur projet se concrétiser ».

La zone Aminona-Est, qui prévoit la construction d'une structure hôtelière cinq étoiles de plus de 300 chambres, constitue le cœur du projet « Le Village Royal ». « L'entrée en force des autorisations de construire sur le périmètre d' « Aminona-Est » découlant de la décision du Tribunal fédéral est de nature à nous donner de très bons espoirs pour la suite du projet » ajoute Vladimir Marakutsa.

#### **A propos du projet « Le Village Royal »**

Le complexe hôtelier d'Aminona totalisera 550 chambres, soit environ 1100 lits. Devisé à CHF 650 millions et construit selon les normes Minergie les plus strictes, le Village Royal pourra accueillir en haute saison plus de 2'500 visiteurs. Le projet est découpé en cinq zones : une zone « tours » (5 nouveaux bâtiments seront ajoutés aux trois déjà existants), une zone centrale de 15 immeubles conçus dans le respect de l'architecture traditionnelle valaisanne, une troisième comprenant 45 chalets, une quatrième englobant la télécabine et un centre de loisirs avec une capacité



# LE VILLAGE ROYAL

LUXURY RESORT & VILLAGE

SWITZERLAND

d'hébergement de 54 chambres, et enfin une dernière zone à la sortie de Mollens qui inclura un parking souterrain ainsi que les logements du personnel.

Contact :

Frédéric Jacquemoud

Farnier Consulting

Tél +41 21 517 67 67